



L'Épiphanie

RÈGLEMENT NUMÉRO E-007

**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR LA PHASE 2 DE
LA RÉFECTION DU RANG ST-ESPRIT**

Présentation du projet le :

21 octobre 2020

Avis de motion donné le :

21 octobre 2020

Adopté le :

18 novembre 2020

Résolution numéro :

361-11-2020

Consultation écrite tenant lieu de tenue de registre :

Dépôt du certificat de la tenue du registre :

Approbation du MAMH :

Entrée en vigueur le :

NOTES EXPLICATIVES

La compétence municipale provient de la Loi sur les Cités et Villes aux articles 543 à 568, la Loi sur la fiscalité municipale aux articles 244.1 à 244.10 et la Loi sur les élections et les référendums municipaux aux articles 532 à 559.

RÈGLEMENT NUMÉRO E-007

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR LA PHASE 2 DE LA RÉFECTION DU RANG ST-ESPRIT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule Règlement d'emprunt numéro E-007 décrétant des dépenses et un emprunt pour la phase 2 de la réfection du rang St-Esprit.

2. Nature des travaux

Le conseil de la Ville de L'Épiphanie autorise les travaux de réfection du rang St-Esprit tel que décrit à l'annexe « A », incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Marie-Pierre Gagnon, trésorière en date du 15 novembre 2020, lesquels fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

3. Montant de la dépense

Le conseil de la Ville de L'Épiphanie est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 572 108 \$ pour les fins du présent règlement.

4. Montant de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 572 108 \$ pour une période de 15 ans.

5. Taxes

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

6. Montant d'une appropriation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. Subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Surplus

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement tout surplus affecté au financement de cette dépense par résolution du conseil municipal.

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière

Certificat d'attestation de l'obtention des autorisations
Loi sur les cités et villes, article 357

Avis de motion du projet donné le	21 octobre 2020
Dépôt du projet de règlement le	21 octobre 2020
Adoption du règlement le	18 novembre 2020
Avis de tenue de registre	
Période de consultation écrite tenant lieu de registre	
Autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	
Entrée en vigueur publiée le	

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière

Annexe A
Description des travaux

Ville de l'Épiphanie
 Travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Esprit entre le #825 et la limite nord-ouest de la Ville
 (phase II)
 Dossier GBI : P11697-02

Date : Le 30 juin 2020

Coûts estimés

1.0 RANG SAINT-ESPRIT - ENTRE LE #825 ET LA LIMITE NORD-OUEST DE LA VILLE (±1330m)

1.1 Drainage	309 050.00 \$
1.2 Reconstruction partielle de la chaussée	869 560.00 \$

Sous-total	1 178 610.00 \$
Imprévus 15 %	176 791.50 \$
Total	1 355 401.50 \$
T.P.S. 5 %	67 770.08 \$
T.V.Q. 9,975 %	135 201.30 \$

Grand total de l'estimation budgétaire	1 558 372.88 \$
--	-----------------

GBi

Jayson Adam,ing.
 Chef d'équipe, Arpentage et équipe technique
 LKL/nl

Note importante
 La présente estimation est basée sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échéancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour un projet similaire. Nos professionnels ne peuvent pas être tenus responsables de conditions de marché qui varient ou qui dérogent à cet historique en quel cas le Client sera seul responsable d'évaluer et d'appliquer des mesures de contingence de son choix.

Les variations de prix, de taux de change, de disponibilité des matériaux et de la main-d'œuvre en raison de la pandémie de la COVID-19 étant une de ces conditions de marché dérogatoires.

\\GBI\local\PartagesDFS\Projets-PAT\11600-11699\11697-02\F Conception (Sable)\Civil\52 - Estimation\Estimation budgétaire pour subvention\P11697-02_Estim. budget_Rang St-Esprit_2020-06-

Ville de l'Épiphanie
 Travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Esprit entre le #825 et la limite nord-ouest de la Ville
 (phase II)

Dossier GBI : P11697-02

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 RANG SAINT-ESPRIT - ENTRE LE #825 ET LA LIMITE NORD-OUEST DE LA VILLE (±1330m)					
1.1 Drainage					
1.1.1	Fossé existant à nettoyer et à reprofiler, incluant l'ensemencement hydraulique	2200 m.lin.		20.00 \$	44 000.00 \$
1.1.2	Ponceau existant à remplacer en PEHD non perforé 320kPa de "Solflo Max" de 600mmø	190 m.lin.		400.00 \$	76 000.00 \$
1.1.3	Ponceau existant à remplacer en PEHD non perforé 320kPa de "Solflo Max" de 450mmø	410 m.lin.		275.00 \$	112 750.00 \$
1.1.4	Ponceau existant à remplacer en B.A. classe IV, 750mmø incluant la zone de transition	15 m.lin.		900.00 \$	13 500.00 \$
1.1.5	Ponceau existant à remplacer en B.A. classe IV, 450mmø incluant la zone de transition	15 m.lin.		700.00 \$	10 500.00 \$
1.1.6	Mur para fouille pour ponceau	4 unités		1 000.00 \$	4 000.00 \$
1.1.7	Puisard en Té de "Solflo Max"	1 unité		800.00 \$	800.00 \$
1.1.8	Perré de protection incluant membrane géotextile	550 t.mét.		50.00 \$	27 500.00 \$
1.1.9	Murets d'entrées privées existants à reconstruire tels que l'existant	10 unités		1 000.00 \$	10 000.00 \$
1.1.10	Équipements divers (boîtes postales, barrière, enseignes, etc.) à enlever et remettre en place tels que l'existant	Forfaitaire			8 000.00 \$
1.1.11	Déboisement, essartement, essouchement, élagage et transport	Forfaitaire			2 000.00 \$
Total article 1.1					309 050.00 \$

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.2 Reconstruction partielle de la chaussée					
1.2.1	Pavage à enlever	9510 m.ca.		10.00 \$	95 100.00 \$
1.2.2	Excavation, transport et disposition du matériel, 430mm sous le profil final	12070 m.ca.		4.00 \$	48 280.00 \$
1.2.3	Excavation, transport et disposition du matériel, 955mm sous le profil final (reconstruction complète - ponceau transversal)	380 m.ca.		5.00 \$	1 900.00 \$
1.2.4	Mise en forme, compactage et nivellement	12450 m.ca.		3.00 \$	37 350.00 \$
1.2.5	Sable MG 112 sur 525mm	380 t.mét.		16.00 \$	6 080.00 \$
1.2.6	Pierre concassée MG 20 sur 300mm d'épaisseur	9420 t.mét.		23.00 \$	216 660.00 \$
1.2.7	Excavation de ventre-de-boeuf incluant remblais en pierre concassée MG 20	100 m.cu.		50.00 \$	5 000.00 \$
1.2.8	Abat-poussière	5 unités		1 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2.9	Raccord à l'enrobé bitumineux existant et raccord entre les travées (joint CRAFCO)	Forfaitaire			10 000.00 \$
1.2.10	Enrobé bitumineux ESG-14 sur 70mm d'épaisseur	1740 t.mét.		110.00 \$	191 400.00 \$
1.2.11	Enrobé bitumineux ESG-10 sur 60mm d'épaisseur, incluant liant d'accrochage	1490 t.mét.		120.00 \$	178 800.00 \$
1.2.12	Accotement en pierre concassée MG 20 (1.0m de largeur)	880 t.mét		23.00 \$	20 240.00 \$
1.2.13	Pierre concassée MG 20 pour réparation d'entrée privée	250 t.mét.		23.00 \$	5 750.00 \$
1.2.14	Enrobé bitumineux EB-10C pour réparation d'entrée privée	105 t.mét.		200.00 \$	21 000.00 \$
1.2.15	Marquage de la chaussée incluant ligne centrale, ligne de rive et ligne d'arrêt	Forfaitaire			8 000.00 \$
1.2.16	Engazonnement pour réfection de terrain privé	400 m.ca.		10.00 \$	4 000.00 \$
1.2.17	Maintien de la circulation et de la signalisation	Forfaitaire			15 000.00 \$
Total article 1.2					869 560.00 \$

Annexe B
Estimation du coût de projet

Coûts de projet

Réfection du rang St-Esprit phase 2

Coût des travaux	1 178 610 \$
Contingence	117 861 \$
Services professionnels	129 647 \$
Sous total	1 426 118 \$
Taxes nettes	71 128 \$
Financement temporaire	74 862 \$
Total	1 572 108 \$

15 novembre 2020

Marie-Pierre Gagnon, trésorière